

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2016

---

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ DU MÉDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTÉ -  
(N° 4178)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS13

présenté par  
M. Touraine, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

I. – À l’alinéa 4, substituer aux mots :

« en urgence »

les mots :

« dans des situations d’urgence ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« lorsque la situation le justifie ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.